



FINANCES NORD

DGI TRESOR DOUANE DGCCRF

INSEE DRIRE

CHS du 17 octobre 2006

Le comité d'hygiène et de sécurité s'est réuni mardi 17 octobre avec pour ordre du jour

- le référent handicap
- programme d'actions 2006
- les dossiers immobiliers en cours
- groupe de travail amiante

Référent Handicap

Monsieur DENHEZ, référent handicap a présenté son bilan d'activité pour 2006.

Rappelons qu'il est le seul en France dans cette fonction qui n'est pour l'heure qu'expérimentale.

Ce rapport était axé sur 3 points

- le soutien technique
- la création d'une base de données
- examen de la loi handicap de 2005

Soutien technique

La visite au salon AUTONOMIC a permis de prendre contact avec des fournisseurs permettant ainsi d'avoir une meilleure vision des solutions à apporter aux handicapés. Ex fauteuils électriques

Autre thème également abordé : les conditions d'accès aux emprunts immobiliers notamment quant aux conditions d'attribution des assurances. Sur ce point des solutions ont pu être apportées.

Base de données

Un recensement des principales structures a été établi et une mise en ligne effectuée avec des liens hypertextes permettant d'accéder directement au thème référencé.

Examen de la loi sur le handicap

Une présentation de la loi de 2005 a été faite avec les mesures particulières pour la fonction Publique.

Cette loi constitue une avancée pour les personnes handicapées en fixant des obligations pour l'employeur notamment pour le recrutement et pour l'adaptation du poste de travail.

En conclusion le référent handicap a rappelé qu'il est perçu de l'extérieur comme le point de contact privilégié entre les handicapés et l'Administration.

Par contre vue de l'intérieur la situation est différente impression du « caractère superfétatoire de sa création ».

Enfin le référent a renouvelé sa demande de participation à l'étude de l'accessibilité des bâtiments administratifs, chose qui lui a été refusée jusqu'à présent.

Le Président a rappelé qu'il ne devait pas y avoir de confusion des genres entre le référent handicap et le correspondant handicap.

Le référent se cantonnant aux recherches techniques et à la mise en place de bases de données.

La CGT avait approuvé à sa création l'installation dans le Nord d'un référent handicap avec des prérogatives claires et précises dans ce domaine.

Rappelons que souvent la personne handicapée est isolée, le correspondant handicap n'ayant pas les moyens ni techniques ni en temps de répondre aux demandes formulées encore moins aux aspirations.

La CGT une fois de plus insiste sur ce point, le gros travail que M. DENHEZ a effectué au travers de son rapport ne nous permet pas de mesurer l'état des demandes formulées par les personnes concernées ni d'ailleurs leurs besoins.

La CGT considère que le référent handicap est une solution pour améliorer les conditions de vie et de travail des handicapés mais encore faut-il qu'il puisse exercer sa mission dans les meilleures conditions et avec les moyens appropriés.

Programmes d'actions 2006

L'examen du bilan 2006 fait apparaître un reliquat important de crédit.

Rappelons que la dotation globale a été de 699380 €, que les propositions ont été de 664306 € mais que la consommation n'a été que de 570279 €.

Cette "non-consommation" de crédits est due en partie par des devis surestimés, par des économies mais aussi par des projets non réalisés comme c'est le cas notamment pour la comptabilité publique.

Une nouvelle affectation des crédits a donc été réalisée suite aux demandes des Directions pour un montant de 97525 €, le solde étant reporté pour l'exercice suivant.

La CGT a rappelé une nouvelle fois que les projets du CHS devaient être associés aux projets des CTP directionnels. Les études doivent être présentées au cours du premier trimestre pour que les devis puissent être suivis d'effets.

Concernant la comptabilité publique, la CGT s'est étonnée que les décisions votées n'aient pas toutes été effectuées.

Sur ce point nous regrettons que l'ACMO ne suive pas suffisamment les dossiers ou (et) que les projets soient mal ficelés par le service gestionnaire.

Mais peut-être les anticipations de fermetures de trésoreries sont-elles déjà dans les esprits...

Comment ne pas insister sur ce point, la restructuration du réseau comptable est en mouvement, mais les projets sont très souvent tenus secrets!

Concernant le reliquat la CGT a fait remarquer que pour le trésor un seul projet a été déposé (pose d'une barrière à la RF de Douai) alors que de nombreux postes aspirent voir une amélioration de leur quotidien.

Nous avons donné comme exemple la trésorerie de LE CATTEAU où les personnels travaillent dans des conditions indignes d'un service de l'état bien que le dernier rapport de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité recommande son réaménagement (mais il est vrai qu'il date de 2000, oublié donc depuis)

Vote pour 4 l'administration

Abstention 7 la parité syndicale

Du côté de la parité administrative nous ne pouvons que déplorer le manque d'intérêt des 2 DSF qui se sont fait représenter par les ACMO (agent chargé de la mise en œuvre !) mais qui ne peuvent prendre part au vote.

Point sur les dossiers immobiliers

La paierie départementale va être relogée Bd Hoover (EURALILLE 2) début 2007.

Il est bon de rappeler que cette grosse trésorerie (la plus importante de France) a du se scinder en 2 faute de place. Le Conseil Général n'ayant pas renouvelé le bail d'une part et d'autre part ses missions ont été étendues d'où un besoin urgent de place.

Le plateau mis à disposition semble pourtant juste au vu des effectifs et des matériels indispensables au fonctionnement de ce poste.

Nous aurons l'occasion d'en reparler après l'installation des agents.

L'hôtel des impôts d'Hazebrouck a été réaménagé au RDC et au 3^{ème} étage.

Ce réaménagement fait suite aux observations du médecin de prévention.

Il devient au 1^{er} janvier hôtel des Finances, la trésorerie d'Hazebrouck étant partie prenante de cet immeuble..

Un accueil commun va être mis en place avec un sas de sécurité pour faciliter l'accès des usagers.

Pour la CGT ce premier hôtel des Finances dans le Nord se doit d'être exemplaire, une vitrine en sorte (il ne semble que cela ne soit pas le cas).

Nous sommes étonnés que la charte qui régit cette nouvelle structure ne nous ait pas été présentée.

Nous nous interrogeons sur la responsabilité du gestionnaire, lequel est-ce ? le Trésorier ou le Chef de centre ? Allons nous assister à une gestion intermittente ?

A qui allons s'adresser en cas d'urgence ?

Pas de réponse, nous aurons l'occasion d'en reparler en CTPL, que nous revendiquons commun sur ce thème

*La CGT a soulevé le problème du futur **hôtel des Finances de Denain** et s'est fait le porte-parole des agents.*

Ces derniers ont été conviés à plusieurs réunions pour discuter de leur réinstallation.

Ils ont ainsi appris que des barreaux allaient être posés aux fenêtres.

Ce « barreaudage » ne les satisfait pas, mettant en avant les problèmes de leur sécurité en cas d'incendie.

Notre intervention a été relayée par d'autres, obligeant le président à couper court à ce débat.

« La décision a été prise par la Direction Générale en accord avec la DGI »

Inutile donc de demander l'avis des personnels, on est écouté mais pas entendu!

Compte rendu du groupe de travail amiante

Le groupe de travail s'est réuni le 6 octobre pour faire le point sur ce dossier.

Le médecin du travail a rappelé les modalités de délivrance des fiches d'exposition ainsi que le classement des catégories.

Le groupe a souligné les limites des DTA (diagnostic amiante), il ne s'agit dans ce cas que d'une détection visuelle.

Le groupe de travail propose que le CHS finance des mesures d'empoussièrement en cas de suspicion ou de doute en cas de travaux.

Pour la CGT ce dossier est très sensible, nous constatons malheureusement que de nombreuses trésoreries n'ont toujours pas de DTA, faute de réponse des propriétaires.

Cette situation est inacceptable !

Nous déplorons également les blocages rencontrés dans des hôtels des impôts (Roubaix et surtout Tourcoing) quant aux informations avant et pendant les travaux.

La présence d'amiante dans un immeuble ne doit pas être prise à la légère ni dissimulée.

La CGT restera très vigilante et prendra ses responsabilités en cas d'obstruction.

Idem quant à l'inscription des personnels touchés par l'amiante sur les fiches de suivi individuelle.

Pour 2007 nous invitons tous les agents à nous faire connaître leurs besoins. Dans chaque structure existe un cahier d'hygiène et de sécurité, ne pas oublier de le remplir.

*Patrice LESCOT Isabelle DENISON Thierry COMBAS
Corinne MENNECHEZ Bénédicte BENOIST*